Communiqué de presse

Sapn, en partenariat avec Terres-de-Caux, Caux Seine agglo et le département de la Seine-Maritime, réalise un nouveau parking de co-voiturage à la sortie n°8 Fécamp sur l'autoroute A29

La signature de la convention de partenariat signée fin 2020 a permis d'engager les travaux de construction du nouveau parking de covoiturage.
Le 12 février 2021, lors d'une visite de chantier,

- **M. Julien Castres Saint-Martin – Directeur Délégué Patrimoine du Groupe Sanef,**
- **M. Jean-Marc Vasse – Maire de Terres-de-Caux,**
- **Mme Virginie Carolo-Lutrot – Présidente de Caux Seine agglo**
- **M. Alain Bazille - Vice-président en charge des infrastructures, transports, ports et routes du Département de la Seine-Maritime,**
- **Mme Cécile Sineau-Patry, Présidente du Syndicat départemental d'énergie,**

ont pu échanger sur l'avancement des travaux et les multiples bénéfices de ce projet destiné à favoriser les nouvelles mobilités attendues par les conducteurs du Pays de Caux.

Les Essarts, le 12 février 2021

Une aire structurante pour Sapn et le territoire

Idéalement située à l'entrée n°8 de Fécamp sur l'A29 et à proximité immédiate de la RD926, sur la commune de Terres-de-Caux - commune déléguée de Bermonville - cette nouvelle aire de covoiturage va permettre de mettre à disposition des conducteurs, un service adapté, accessible gratuitement, 24h/24, garantissant un haut niveau de confort et de sécurité, et équipée d'une borne de recharge électrique. Le 12 février, lors d'une visite sur le chantier, l'ensemble des partenaires se sont réjouis de cette belle collaboration, qui constituera dès le printemps prochain*, une offre de services adaptée aux besoins des conducteurs et qui ouvre ainsi la voie aux mobilités de demain.

Une aire de covoiturage adaptée aux besoins locaux

Sur l'initiative de Cécile SINEAU-PATRY, Vice-Présidente du Département de la Seine-Maritime, saisie par des usagers de la RD926, en sa qualité de conseillère départementale du canton de Saint-Valéry-en-Caux, avec le concours du Département de la Seine-Maritime, de Caux Seine agglo et de la commune de Terres-de-Caux, Sapn a initié la construction de cette aire de covoiturage. Elle est ainsi située au sud du giratoire de la commune déléguée de Bermonville et est inscrite au schéma directeur des aires de covoiturage. Implantée à l'intérieur du Domaine Public Autoroutier Concédé, elle sera ensuite exploitée et entretenue par les équipes Sapn du centre d'Yvetot. Les travaux, commencés fin 2020, comprennent la réalisation de 38 places de stationnement dont 1 destinée aux personnes à mobilité réduite (PMR). Parmi les services proposés : un parking entièrement clôturé et dédié aux véhicules légers, un éclairage sur la zone PMR, un dépose-minute et un abri pour les piétons. Une borne électrique - la première borne publique à recharge rapide installée par le SDE 76 - pour un montant de 30 000 € sera également opérationnelle, dans la 2ème quinzaine de mars*.

**Période donnée à titre indicatif et susceptible d'être modifiée en cas d'aléas techniques ou météorologiques.*

Ce projet d'un montant global de 307 000 € HT est cofinancé à hauteur de 212 800 € par Sapn, le reste étant financé conjointement par Terres-de-Caux (3 000 € HT), Caux Seine agglo et le Département de la Seine-Maritime pour chacun (45 600€ HT).

La mobilité verte en route chez Sanef

Pour Sapn et plus globalement pour le groupe Sanef, ce nouveau parking vient marquer le démarrage d'un important programme de développement du covoiturage sur l'ensemble de ses réseaux. En effet, d'ici 2022, ce ne sont pas moins de 700 nouvelles places qui vont ainsi être créées, portant alors à plus de 1500, le nombre de places accessibles aux conducteurs circulant à proximité de ses autoroutes. Selon Julien Castres Saint-Martin, Directeur Délégué Patrimoine pour le groupe Sanef, *« En mettant en place une aire de covoiturage à la disposition de tout un bassin d'activités, nous facilitons les déplacements des personnes, favorisons les échanges et encourageons la mobilité durable. Car la valeur d'un concessionnaire autoroutier se mesure aussi à sa capacité à fournir des services adaptés aux besoins des territoires, tout en contribuant de manière responsable au développement des nouvelles mobilités. Avec ce nouveau programme, la mobilité verte est en route pour le groupe Sanef ! ».*

Un ensemble cohérent pour le Département de la Seine-Maritime

Le Département de la Seine-Maritime offre une alternative crédible à un usage individuel et exclusif de la voiture individuelle : il développe le covoiturage avec l'aménagement programmé de nouvelles aires sécurisées. L'objectif du Département est de favoriser l'accès à tous à une mobilité responsable, de maitriser les coûts de déplacement et de réduire les pollutions (qualité de l'air, bruit…). Pour Alain Bazille, Vice-Président du Département en charge des routes et des ports : *« L'implication du Département dans cet investissement de Sapn prend tout son sens aussi par le réaménagement que le Département engage sur la RD926 entre le poteau d'Allouville et le bourg de Fauville, offrant aux automobilistes des conditions de circulation apaisées en sortant de l'A29. »*

Une offre globale de mobilité sur le territoire de Caux Seine agglo

Le Transport et la Mobilité étant des compétences de Caux Seine agglo, il est donc primordial d'accompagner les usagers dans leurs déplacements. L'aménagement de cette aire de covoiturage vient élargir le maillage global du territoire de Caux Seine et s'inscrit dans une volonté forte de l'agglo d'offrir une alternative au transport individuel pour aller dans le sens d'une mobilité plus durable. En effet, 10 aires de covoiturage sont actuellement présentes sur le territoire pour sécuriser les déplacements des usagers et promouvoir la mobilité douce (Tancarville Nord et Sud, Lillebonne, Gruchet-le-Valasse, Arelaune-en-Seine, Rives-en-Seine, Louvetot, Trouville, Lanquetot et Bolbec). Au total, ce sont près de 310 places de stationnement qui sont présentes sur les aires de covoiturage du territoire. Par ce nouvel équipement, Caux Seine agglo entend ainsi encourager les collaborateurs de toutes les structures du territoire et notamment de Terres-de-Caux à utiliser le covoiturage pour se rendre quotidiennement sur leur lieu de travail et réduire les problèmes d'accessibilité et de frein à l'emploi. Le partenariat mis en place avec Karos en septembre 2020 vient compléter l'offre de mobilité proposée aux usagers et facilite la pratique de mobilité quotidienne des usagers par le « court-voiturage ».

Une grande satisfaction pour Terres-de-Caux

Pour le Maire, Jean-Marc Vasse : *« Cet équipement vient renforcer l'attractivité de la Commune. L'aire de covoiturage, ce printemps ; le réaménagement de la route départementale pour une conduite apaisée jusqu'au bourg à l'été. La porte de Bermonville ouvre la voie aux nouvelles mobilités. »*

**Période donnée à titre indicatif et susceptible d'être modifiée en cas d'aléas techniques ou météorologiques.*

Le groupe Sanef

Filiale du groupe Abertis, leader mondial de la gestion d'autoroutes, le groupe Sanef exploite 2 071 km d'autoroutes, principalement en Normandie, dans le Nord et l'Est de la France. Les 2 500 collaborateurs du groupe se mobilisent chaque jour, 24h/24, pour assurer sécurité et confort à tous leurs clients. Partenaire de l'Etat et des territoires traversés par ses réseaux, le groupe s'engage pour favoriser les nouvelles mobilités, promouvoir la sécurité routière et lutter contre le réchauffement climatique. Son programme d'investissement est supérieur à 1 milliard d'€. Principales filiales : Sapn et Bip&Go.

Direction Communication Institutions et RSE - Sanef
Sylvie Coimbra - Responsable Communication – Grands Projets
02 35 18 54 05 / 06 67 49 69 89 / sylvie.coimbra@sapn.fr
groupe.sanef.com/Journalistes

Terres-de-Caux, Commune nouvelle de Seine-Maritime : *avec Fauville au cœur* !

La commune est constituée d'un bourg - Fauville-en-Caux - et de six villages alentours : Auzouville-Auberbosc, Bennetot, Bermonville, Ricarville, Saint-Pierre-Lavis et Sainte-Marguerite-sur-Fauville. La commune nouvelle compte 4252 habitants sur une superficie de 37 Km^2.

Une commune du Pays de Caux, à mi-chemin entre Rouen et Le Havre, entre la Seine et la Mer, desservie par l'échangeur n°8 de Bermonville, rejoignant la D926 reliant Yvetot à Fécamp. La commune est également au carrefour de plusieurs voies qui conduisent à Bolbec ou à Doudeville, à Lillebonne (ancienne voie romaine Juliobona) ou vers Cany-Barville et vers Saint Valéry en Caux.

Terres-de-Caux se classe au 5ème rang des communes de la Communauté d'Agglomération. Terres-de-Caux comprend un bourg à la vitalité reconnue en termes de commerces, de services publics et privés et d'artisanat. La Commune développe une offre culturelle avec la salle de spectacles *La Rotonde* disposant d'une programmation culturelle de qualité et d'une offre de cinéma toute l'année.

Contact Presse Commune de Terres-de-Caux :
Virginie DENIAUD- Chargée de communication
02.35.96.42.38 / 07.60.05.03.14 / Virginie.deniaud@terres-de-caux.fr
www.terres-de-caux.fr

Caux Seine agglo

La Communauté d'agglomération Caux Seine agglo est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) situé entre Rouen et le Havre.

Regroupant 50 communes et 78 000 habitants depuis 2017 Caux Seine agglo est la première intercommunalité du département en nombre de communes (la 11ème au total en France) et la 3ème par sa population et sa richesse fiscale, derrière celles du Havre et de Rouen. Elle se positionne ainsi comme un pôle d'équilibre entre ces dernières, sur un axe Seine en plein développement.

Contact Presse Caux Seine agglo :
Direction de la communication et des Relations Publiques
Florian SEILLIER – chargé des relations médias
02 32 65 30 59 / 06 02 13 17 97 / f.seillier@cauxseine.fr
cauxseine.fr

Le Département de la Seine-Maritime.

Le Département de la Seine-Maritime agit pour assurer la pérennité de son patrimoine routier et améliorer la sécurité sur son réseau. Au total, ce sont 5 650 kilomètres de routes départementales qui sont entretenues, restructurées et réparées par le Département chaque année. En 2020, le Département a investi 49 millions d'euros afin d'assurer leur pérennité et améliorer la sécurité des usagers. Les ouvrages d'art font, quant à eux, l'objet d'une surveillance continue.

Contact Presse Département :
Camille Rousée, Conseillère presse du Président
06 58 56 52 39
camille.rousee@seinemaritime.fr

**Période donnée à titre indicatif et susceptible d'être modifiée en cas d'aléas techniques ou météorologiques.*